

République Française

Département  
du Pas-de-Calais



Ville de MARCK

SEANCE

7 JUILLET 2025

OBJET :

EDUCATION

CONVENTION DE  
COFINANCEMENT  
RELATIVE A  
L'EXPERIMENTATION  
D'UNE TENUE  
VESTIMENTAIRE  
COMMUNE DANS LES  
ECOLES PUBLIQUES  
VOLONTAIRES

AUTORISATION

2025-07-13

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 07 juillet, à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de MARCK proclamés par le Bureau Electoral, à la suite des opérations du 15 mars 2020 et du 24 mai 2020, se sont réunis sur la convocation qui leur a été adressée conformément aux articles L.2121-10 à L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame NOËL Corinne, Maire.

**Étaient Présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :**  
NOËL Corinne, LEFEBVRE Raymond, DUMONT-DESEIGNE Véronique, MARTIN Fabrice, LOUCHEZ Laurence, TACCOEN Jean-Michel, WILLAUME Quentin, Mercier Sabrina, PILLE Robert, LOUVET Dimitri, CARBONNER Thérèse, FIOLET Evelyne, MASSON Tony, DUMONT Pierre-Henri, LAVIEVILLE Marie-Lyne, BRANLY Sandrine, MAGNIER Renée, GEISLER Maryse, DESORT Annie, VAUTIER Monique, WASSELIN Jean-Guy, BUTEZ Philippe, BOUCHEL William, BOUCHEL Céline, BEN Sabrina.

**Étaient excusés :**

|                        |                             |
|------------------------|-----------------------------|
| MILLIEN Sophie         | (Pouvoir Fabrice MARTIN)    |
| LENGLIN Daniel         | (Pouvoir WILLAUME Quentin)  |
| VANDEWALLE Julie       | (Pouvoir NOËL Corinne)      |
| BRANCQUART Christopher | (Pouvoir Dimitri LOUVET)    |
| FUZELLIER Patrick      | (Pouvoir LEFEBVRE Raymond)  |
| HUGOT Léa              | (Pouvoir Evelyne FIOLET)    |
| DEROI Alexandre        | (Pouvoir CARBONNER Thérèse) |

**Était absent :**

PERON Laurent



Madame le Maire rappelle que, par délibération 2024-04-18 en date du 8 Avril 2024, la commune a manifesté son souhait d'expérimenter le port d'une tenue vestimentaire commune au sein de l'école de l'Aéroport pendant deux ans.

Cette expérimentation, visant à renforcer la cohésion entre élèves grâce à la création d'un sentiment d'appartenance et destinée à améliorer le climat scolaire, reste soutenue par le Ministère de l'Education Nationale.

Ainsi, l'État renouvelle son appui financier par un cofinancement à hauteur de 50% dans la limite d'un montant maximum de 100 € par élève.

Vu les éléments présentés aux membres de la Commission Petite Enfance/Jeunesse/Ecole/Seniors le 30 Juin 2025,

Après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, PAR 29 VOIX POUR ET 3 CONTRES**

**APPROUVE** la poursuite de cette expérimentation pour l'année scolaire 2025-2026.

**AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention de cofinancement entre l'État et la ville ainsi que tout document relatif à intervenir.

(Suivent les signatures)  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,